

## LE PROGRAMME D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Question n° 356—**M. Robinson:**

A combien estime-t-on le montant d'argent qui sera épargné dans le cadre du nouveau programme d'allocations familiales par suite de l'exclusion, en vertu des nouveaux critères, de personnes qui autrefois auraient eu droit aux allocations familiales?

**L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Aucune économie ne sera réalisée en raison de l'annulation des prestations aux familles ayant un revenu supérieur au niveau d'admissibilité au Régime de sécurité du revenu familial. Il y aura plutôt transfert des sommes en question aux familles à faible revenu. On estime que les familles qui ne seront pas admissibles aux prestations du Régime de sécurité du revenu familial reçoivent actuellement 180 millions de dollars en vertu des régimes d'allocations familiales, d'allocations aux jeunes et d'allocations scolaires du Québec.

## LE PROGRAMME PERSPECTIVES-JEUNESSE

Question n° 360—**M. Ryan:**

1. Quelle somme le secrétaire d'État a-t-il consacrée à la publicité du programme Perspectives-Jeunesse et comment ce programme a-t-il été annoncé?

2. Où peut-on se procurer les formules de demande de subvention du programme Perspectives-Jeunesse?

[Français]

**L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État):** 1. Les dépenses suivantes peuvent être clairement attribuées à la publicité donnée jusqu'à présent au programme Perspectives-Jeunesse: (i) Montants dépensés par les bureaux régionaux pour des annonces publicitaires dans les postes de radio locaux, \$5,000; (ii) Campagne publicitaire à la radio et dans les journaux étudiants pour rappeler que le délai d'inscription expirait le 8 mars, \$28,000; (iii) Impression et distribution des brochures et affiches utilisées par les agents régionaux et autres, \$30,200; Total: \$63,200. La publicité de ce programme s'est effectuée par le truchement d'une conférence de presse donnée par le secrétaire d'État le 13 janvier, des centaines d'articles qui ont paru dans les journaux et les entrevues données dans tout le pays par 75 agents locaux, sur les campus et ailleurs, à des groupes de citoyens et d'étudiants.

2. Avant le 8 mars, date d'expiration du délai d'inscription, les principaux points de distribution de quelque 500,000 formules de demande étaient les suivants: les bureaux régionaux et locaux de Perspectives-Jeunesse, les 60 Centres de main-d'œuvre du Canada, les 18 bureaux régionaux de la Direction de la citoyenneté et du civisme du secrétariat d'État, les agents d'information Été '72, les informatheques d'Information Canada et l'administration centrale du programme Perspectives-Jeunesse à Ottawa.

[Traduction]

## LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ—LES MONTANTS À VERSER EN VERTU DE LA LOI SUR LES RÉSERVES PROVISOIRES DE BLÉ

Question n° 386—**M. Horner:**

Quel montant la Commission canadienne du blé a-t-elle facturé mensuellement au ministère des Finances en vertu de la Loi sur les réserves provisoires de blé du 1<sup>er</sup> mars 1968 au 1<sup>er</sup> mars 1972?

**L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice):** En vertu de la loi sur les réserves provisoires de blé, les paiements se

font chaque mois d'après un calcul établi par la Commission canadienne du blé au début de chaque campagne agricole. Selon la décision finale de la Commission du blé, le taux de base pour les paiements mensuels peut être modifié au cours de ladite campagne. La Commission n'envoie pas de facture au gouvernement sur une base mensuelle.

## LA COTISATION DES CANADIENS AUX SYNDICATS INTERNATIONAUX

Question n° 389—**M. Robinson:**

1. Au su du gouvernement, quelle somme les Canadiens ont-ils versés annuellement aux syndicats internationaux de 1965 à 1971 respectivement?

2. De 1965 à 1971 respectivement, quelle somme a-t-on versée annuellement aux membres canadiens des syndicats internationaux?

**M. Bruce Howard (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce):** D'après Statistique Canada: 1. Valeur nette des cotisations et des contributions versées aux sièges sociaux des syndicats internationaux par les membres canadiens: (1969 est la dernière année pour laquelle des données sont disponibles.)

	\$
1965	28,297,000
1966	30,987,000
1967	35,154,000
1968	41,514,000
1969	41,377,000
	177,329,000

2. Le tableau suivant détaille les paiements faits aux syndiqués canadiens selon les trois catégories de dépenses en usage au Canada et pour lesquelles les syndicats internationaux sont tenus, en vertu de la loi et du Règlement sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers, de faire une déclaration: (1969 est la dernière année pour laquelle des chiffres sont disponibles)

	1965	1966	1967	1968	1969
	(en milliers de dollars)				
Allocations de grève	8,755	8,702	5,015	14,547	16,683
Paiements au titre des pensions et du bien-être	2,715	2,827	2,758	3,077	3,369
Traitements, salaires et autres rémunérations bruts versés aux cadres et aux salariés	8,821	9,828	10,343	11,920	11,462

[Français]

## LE PROGRAMME DE FORMATION EN COURS D'EMPLOI—DEMANDES PROVENANT D'ENTREPRISES DE LA CIRCONSCRIPTION DE PORTNEUF

Question n° 396—**M. Godin:**

Pour l'hiver 1971-1972, des entreprises de la circonscription électorale de Portneuf ont-elles présenté des demandes au ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration pour bénéficier du programme de formation en cours d'emploi et, dans l'affirmative, a) combien de demandes ont été présentées, b) combien de projets ont été acceptés, c) quelle est la durée moyenne des ententes et combien de travailleurs pourront en bénéficier, d) quel montant le gouvernement versera-t-il dans la circonscription électorale de Portneuf en vertu de ce programme?